

Communication scientifique faite à l'antenne universitaire

le samedi 14 octobre 2000 à 18 heures

Compte-rendu réalisé par l'intervenante, Yvette Ferrand

Présidente de l'Association de Recherches et d'Études historiques sur la Shoah en Val de Loire (Boîte Postale 38.22 – 37028 TOURS CEDEX 01).

LA PERSÉCUTION DES JUIFS ENTRE 1939 ET 1944 EN LOIR-ET-CHER¹

« Elle débute indirectement dès septembre 1939 au nom d'une loi de Daladier de 1938.

I – Les camps de Francillon, Marolles, Villerbon, Villemalard.

À la déclaration de guerre, des centaines d'Allemands réfugiés politiques ou juifs, sont arrêtés, principalement à Paris. Rassemblés au stade de Colombes, ils sont envoyés par l'armée dans différents lieux.

En Loir-et-Cher, ils seront jusqu'à 1367 à être enfermés dans les granges réquisitionnées de ces villages.

Probablement 90 % sont Juifs. De tous les métiers.

Beaucoup sont des intellectuels opposants au régime nazi. Parmi eux, le futur mari de Hannah Arendt, la philosophe qui viendra le visiter à Villemalard, ainsi que le père de Daniel et Gabriel Cohn Bendit. 38 % de ces détenus seront ensuite livrés aux nazis et déportés grâce à l'article 19 de la loi d'armistice. Lors de la rafle organisée et réalisée le 26 août 1942, beaucoup seront arrêtés en zone sud — alors qu'aucun Allemand ne s'y trouvait — où ils étaient passés après la dissolution de ces camps au moment de la débâcle de mai 1940.

II – Du statut des Juifs d'octobre 1940 à fin 1942.

Dans notre département, comme partout ailleurs, ce statut est appliqué : déclaration sur l'honneur des fonctionnaires et donc des enseignants de ne pas appartenir à « la race juive », recensement, interdictions d'exercer, spoliation des biens.

Beaucoup de familles parisiennes se sont réfugiées à la campagne dans la vallée du Loir, de la Loire, en Sologne et le long du Cher. Beaucoup ne se déclarent pas.

Le premier recensement daté du 4 décembre 1940 fait état de 93 Juifs adultes dans tout le département. Le premier sur la liste est l'Inspecteur d'Académie qui est aussitôt révoqué, ainsi que 11 autres enseignants. Un autre état, daté de fin 1941, dénombre 103 Juifs dont 49 Français. Le dernier, daté du 29 avril 1944 indique qu'il reste 14 Juifs (9 Français et 5 étrangers).

En juin 1942, les Juifs reçoivent l'ordre de porter l'Étoile Jaune. Ils viennent à la Préfecture retirer chacun 3 étoiles contre des points-textiles et signent alors une fiche individuelle.

Les premières arrestations arrivent fin 1942 : elles concernent 3 jeunes filles et un jeune homme français à Blois, et un couple arrêté à Nouan-le-Fuzelier. Transférés à Pithiviers, ils sont immédiatement déportés par le convoi n° 5. Aucun ne reviendra.

Le 13 juillet, à l'aube, dans tout le département, la police et la gendarmerie françaises aidées par la Feldgendarmerie, arrêtent au moins 13 Juifs adultes et étrangers et 2 adolescents (un de 14 ans à Blois et un de 17 ans à Saint Aignan), hommes et femmes dont les jeunes enfants sont confiés à des familles dans lesquelles ils pourront rester, sauf Bernard (10 ans) et Annette (4 ans) TOBJASZ arrêtés en octobre 1942, et Louise (11 ans) et Nanette (9 ans) GRYCMAN arrêtées dans la cour de l'école de Savigny-sur-Braye à la même époque, et conduits par les gendarmes au camp de Beaune-la-Rolande.

Ils en sortiront et seront placés dans un orphelinat de la région parisienne. Annette et Bernard seront récupérés et sauvés par une tante ; Louise et Nanette seront arrêtées à

¹ <http://rdv-histoire.ac-orleans-tours.fr/php5/archives/2000/a-2000-ferrand.htm>

Saint mandé en juillet 1944 avec plus de 200 enfants par Aloïs BRUNNER en personne, commandant de Drancy. Elles seront déportées par le dernier convoi, le 77, et exterminées dès leur arrivée à Auschwitz.

La deuxième rafle a lieu le 10 octobre 1942. Elle vise également des Juifs étrangers : cette fois tous les âges sont concernés. Ils sont au moins 15 : le plus jeune Jean-Paul LICHT d'Onzain a 5 ans, le plus vieux Karl ROTHSCCHILD de Blois a 85 ans.

Entre ces deux rafles se produisent de très nombreuses arrestations à la ligne de démarcation. Les victimes sont transférées à Beaune ou à Pithiviers ou à Monts (près de Tours). Au moins 20 personnes (hommes, femmes et enfants) sont pris de cette manière dont Violette LÉVY, professeur de gymnastique et épouse d'un prisonnier de guerre, arrêtée avec son fils Jean (8ans) et les deux passeurs. Tous seront déportés, Jean et Violette seront gazés à leur arrivée.

III – Le camp de Lamotte-Beuvron.

L'ancien sanatorium des Pins sert à héberger d'abord des réfugiés espagnols.

En octobre 1940, 501 personnes étrangères ou tziganes, expulsées du Calvados, y sont internées. Parmi elles, 7 femmes et 7 enfants juifs. De nombreuses familles nomades françaises y sont enfermées : elle seront transférées à Jargeau.

Les expulsés du Calvados (beaucoup de Polonais) trouvent du travail dans les fermes des alentours.

Le 12 mars 1942, 100 Juifs en provenance du camp de Poitiers sont enfermés à Lamotte-Beuvron et gardés par des gendarmes français. Cinq s'évaderont.

Le Commandant du camp est profondément antisémite.

Une seule petite fille pourra être sauvée grâce à Henri DRUSSY qui profite de l'hospitalisation de sa mère pour la placer dans une famille du quartier de Vienne à Blois où elle attendra paisiblement la fin de la guerre.

Jacques-Félix BUSSIÈRES, Préfet du Loir-et-Cher, reçoit l'ordre de l'Intendant de Police de la préfecture régionale d'Orléans qui lui-même a reçu l'ordre de l'occupant, de transférer les Juifs français ou étrangers détenus à Lamotte-Beuvron, à Pithiviers avant le 28 juillet 1942.

Le 27 juillet, à l'aube, 98 personnes montent dans le train qui les conduit à Pithiviers. Dès le 31, 52 adultes et grands adolescents sont expédiés à Auschwitz. Le 3 août, 13 femmes parmi lesquelles 8 à qui les gendarmes ont arraché leurs enfants à coup de crosse, partent à leur tour. Ceux qui restent dont les enfants seuls sont envoyés à Drancy.

Le 17 août, 4 femmes et 3 enfants (de 4 et 8 ans) partent pour Auschwitz où ils sont gazés à leur arrivée.

Le 19 août, 6 femmes et 6 enfants seuls (8 ans, 12 ans, 5 ans, 11 ans, 7 ans, 6 ans) partent et sont gazés.

Sept adolescents partiront les 2, 21, 23 septembre et 6 novembre.

IL N'Y A AUCUN SURVIVANT.

En outre, 7 autres personnes avaient séjourné dans ce camp avant d'être déportées.

104 noms retrouvés, une seule personne survivante.

Le camp est désaffecté après ce grand départ. Par la suite, le centre de Kerpape dans le Morbihan y est évacué.

IV – 1943-1944 : Enquête Éducation nationale.

À Saint Claude-de-Diray est réfugiée la famille EIDELIMAN. Leurs cartes d'identité étant périmées, ils en demandent le renouvellement à la Préfecture de Blois. Ils ne portent pas l'étoile. Ils sont dénoncés à la Gestapo et arrêtés par deux agents de cette Gestapo et par

le garde-champêtre représentant les autorités françaises. Liliane qui a 5 ans est chez des voisins ; elle est cherchée, trouvée et emmenée avec les autres à Beaune-la-Rolande puis à Drancy. Le 25 mars, dans le convoi 53, ils sont envoyés à Sobidor. Aucun ne reviendra.

Le 5 avril 1943, le préfet du Loir-et-Cher reçoit une lettre du Directeur de Cabinet du Commissaire général aux questions juives dont l'objet est une demande de renseignements sur les effectifs de la « population scolaire juive » : « afin de déterminer les conditions précises dans lesquelles pourrait être organisé un enseignement primaire réservé aux seuls Juifs, il me serait utile d'obtenir de votre administration tels renseignements ci-après ».

Il s'agit de savoir combien d'enfants et dans quelles communes sont scolarisés des Juifs et le nombre d'enseignants révoqués pouvant être affectés au dit enseignement.

Comme nous l'avons évoqué, à cette date 27 enfants juifs ont déjà été déportés, au moins 11 autres enfants ont été arrêtés et internés. Seuls 4 seront sauvés.

Néanmoins, le 28 mai 1943, l'Inspecteur d'Académie répond au Préfet qu'« IL A L'HONNEUR » de lui donner ci-après les renseignements demandés. Suit la liste des écoles et le nombre d'enfants dans chaque école.

À la suite de cette réponse, le bureau des questions juives de la préfecture enquête auprès des maires des communes concernées ; des certificats de baptême et de non circoncision sont exigés et transmis. D'autres familles sont découvertes.

Beaucoup d'enfants, en particulier à Pezou et à Troo et dans beaucoup d'autres communes, seront cachés et sauvés grâce à l'humanité et à la générosité de gens simples, ordinaires et courageux.

Malgré tout,

- à Savigny-sur-Braye, Robert PERKAL, 14 ans et qui vient d'être reçu au certificat d'études, est arrêté avec sa famille et déporté le 17 décembre 1943 (convoi 63).
- À Authon, Christian BOSCHERNITZAN (14 mois), ses sœurs Josée (8 ans) et Fanny (14 ans) reçue elle aussi au certificat d'études, sont arrêtés et déportés sans retour le 7 mars 1944 (convoi 69) avec leur mère et son cousin.
- À Saint Dyé-sur-Loire, Renée LÉVY (9 ans), Albert (8 ans) et Clément (3 ans ½) sont arrêtés le 27 février 1944 avec leur maman Ida après avoir été prévenus par le maire que la Gestapo viendrait les chercher et qu'il devraient se tenir prêts.

Ida a passé la nuit à clouter les chaussures de ses enfants et leur a fait emporter leur cartable. Poussés dans la voiture des Allemands, ils roulent vers Blois où ils sont enfermés à la maison de correction avant d'être transférés à Drancy par les gendarmes français.

Ils partent le 27 mars 1944 et seront gazés dès leur arrivée à Auschwitz.

Leur père, interné dans l'île d'Aurigny, survivra. Revenu à Saint Dyé après son évasion, il constatera que sa famille a disparu.

Serge KLARSFELD que j'ai interrogé au sujet de cette enquête des services académiques m'a répondu qu'il avait tout le dossier central de cette affaire et qu'il retrouverait le dossier départemental dans chaque service d'archive départemental qu'il consulte.

En l'état actuel de mes recherches, au moins 607 hommes, femmes et enfants résidant librement ou non en Loir-et-Cher entre 1939 et 1944, ont été déportés pour l'unique raison qu'ils étaient considérés comme juifs au regard des ordonnances allemandes et des lois françaises.

V – La Libération et après.

L'indifférence généralisée, exceptés les JUSTES qui ont sauvé des vies, continue.

On peut lire dans le bulletin officiel du Comité de libération du Loir-et-Cher du 2 septembre 1944 l'annonce suivante :

« Lois raciales

Le public a été informé que l'application des lois raciales est suspendue en ce qui concerne les personnes de nationalité française ».

Le chef du Bureau des questions juives de la préfecture est promu secrétaire général puis sous-préfet.

Mais... des femmes sont tondues pour avoir eu des relations sexuelles avec des Allemands.

Il a fallu attendre 1999 pour que les noms des enfants déportés soient lus lors de la cérémonie de la Déportation.

À Blois, aucune rue, aucun lieu, nulle part ne porte de nom qui se rapporte à la SHOAH. »

Yvette FERRAND

Directrice de l'École maternelle Clérancierie de Blois

Le 21 novembre 2000

Sources :

Archives départementales du Loir-et-Cher.

Mémorial de la déportation des Juifs de France – S. KLARSFELD

Mémorial des enfants juifs déportés de France – S. KLARSFELD

Dictionnaire biographique des Préfets

Centre de Documentation juive contemporaine

Témoignages oraux.